



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01465**

DE : **M. LONG (SAINT JOHN-ROTHESAY)**

DATE : **LE 7 JUIN 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **ADAM VAUGHAN**

Réponse du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Pauvreté

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada est déterminé à réduire la pauvreté en poursuivant une vision à long terme d'un pays diversifié, prospère et inclusif, où chacun peut obtenir l'aide dont il a besoin pour participer à la société à sa pleine capacité, tant socialement qu'économiquement. Devant la montée de l'inégalité des revenus et la persistance de la pauvreté au sein de certains groupes, des citoyens peuvent avoir le sentiment d'être délaissés et de ne pas profiter pleinement de la croissance économique. Le gouvernement du Canada investit en vue de jeter les bases d'une croissance économique inclusive qui bénéficiera à l'ensemble des Canadiens, dont de nouveaux investissements de 21,9 milliards de dollars sur 11 ans destinés à soutenir l'infrastructure sociale. Ces investissements renforceront nos collectivités et contribueront à offrir une meilleure qualité de vie à nos enfants et à nos petits-enfants.

Emploi et Développement social Canada travaille en ce moment au développement d'une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui s'harmonisera aux stratégies existantes de réduction de la pauvreté des gouvernements provinciaux et des administrations municipales et viendra les appuyer. Le gouvernement compte établir des objectifs de réduction de la pauvreté pour ensuite mesurer les progrès accomplis et en rendre compte publiquement.

La Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté s'appuiera sur un certain nombre de mesures phares que ce gouvernement a annoncées pour réduire la pauvreté, dont l'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants, les investissements dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, une stratégie nationale sur le logement et la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

Soutenir les familles et faire en sorte que tous les enfants bénéficient du meilleur départ possible dans la vie est une priorité pour le gouvernement du Canada. Le gouvernement s'engage donc à donner plus d'argent aux familles pour les aider à composer avec le coût élevé associé au fait d'élever leurs enfants et pour faire une réelle différence dans la vie des enfants au Canada. Pour ce faire, en juillet 2016, le gouvernement a mis en œuvre l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). L'ACE a remplacé la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la prestation nationale pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants par une prestation simple, non imposable et ciblée.

Parce que l'ACE est non imposable et fondée sur le revenu, elle offre une aide plus généreuse aux familles qui en ont le plus besoin. L'ACE consiste en une prestation annuelle maximale de 6 400 \$ par enfant âgé de moins de six ans et de 5 400 \$ par enfant âgé de 6 à 17 ans. Les familles dont le revenu net est inférieur à 30 000 \$ reçoivent la prestation maximale. Neuf familles sur dix reçoivent des prestations pour enfants plus élevées grâce à l'ACE que celles versées dans le cadre du système précédent. De plus, cette année, en raison de l'entrée en vigueur de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), environ 300 000 enfants de moins vivront dans la pauvreté. Cela représente une réduction d'environ 40 % de la pauvreté infantile au Canada.

Le gouvernement du Canada reconnaît que les familles canadiennes ont besoin d'aide et que tous les enfants ont droit à une chance égale de réussir. Un des meilleurs investissements que peuvent faire les gouvernements pour améliorer le tissu social et économique du pays consiste en une solide initiative conjointe visant les enfants. De plus, le gouvernement reconnaît l'importance de l'accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité pour les parents et les enfants autochtones.

Afin d'aider les enfants canadiens à obtenir le meilleur départ possible dans la vie, et pour mieux soutenir les familles canadiennes, les budgets de 2016 et 2017 proposent d'investir 7,5 milliards de dollars sur 11 ans, à compter de 2017-2018, pour soutenir et créer un service de garde abordable et de qualité partout au pays.

Le 12 juin 2017, le gouvernement du Canada a annoncé une entente historique avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à propos d'un cadre multilatéral sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants. Le Cadre vise à accroître la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusivité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, en tenant compte des familles qui en ont le plus besoin.

Le cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants jette les bases qui amèneront les gouvernements à travailler à la concrétisation d'une vision commune à long terme selon laquelle tous

les enfants profitent des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de qualité. Au cours des prochains mois, le gouvernement fédéral travaillera avec chaque province et territoire dans le but de conclure des accords bilatéraux d'une durée de trois ans qui préciseront les besoins uniques en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants auxquels il faut répondre, ainsi que l'affectation des fonds pour chaque gouvernement. Le 16 juin 2017, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et la ministre responsable de la Petite enfance et de la Garde d'enfants ont conclu un accord bilatéral de trois ans qui prévoit l'octroi de 435 millions de dollars qui seront investis afin d'améliorer l'accessibilité et l'abordabilité des services de garde agréés et des possibilités d'apprentissage de grande qualité pour les jeunes enfants.

De plus, un cadre distinct pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones sera créé en collaboration avec des partenaires autochtones. Le cadre distinct destiné aux Autochtones tiendra compte des cultures et des besoins particuliers des enfants inuits, métis et des Premières Nations de l'ensemble du Canada.

Bien sûr, s'il souhaite obtenir des résultats concrets dans sa lutte contre la pauvreté et les inégalités, le gouvernement doit s'appuyer sur la mesure du rendement, les données probantes et la rétroaction. C'est pourquoi le 2 septembre 2016, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social a lancé la première étape du processus officiel de mobilisation sur la Stratégie de réduction de la pauvreté à Saint John : le projet Combattons ensemble la pauvreté.

Le travail entourant ce projet de recherche analytique se poursuit. Il consiste à réaliser des études de cas dans six collectivités au Canada qui se sont dites préoccupées par le problème de la pauvreté. La ville de Saint John est la première ville à avoir été retenue pour participer au projet et a joué un rôle central dans la collecte de renseignements sur l'impact qu'ont les programmes gouvernementaux fédéraux sur les personnes vivant dans la pauvreté, les obstacles entourant l'accès aux programmes et les idées visant à améliorer les programmes existants.

Les six collectivités ont été sélectionnées parce qu'elles représentent un vaste échantillon de la situation canadienne. Elles regroupent des collectivités francophones et anglophones, de petite et de grande taille, ainsi que des populations d'immigrants et de non-immigrants, et des peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis). En outre, les collectivités retenues ont mis sur pied des initiatives locales de réduction de la pauvreté et sont situées dans une province ou un territoire qui disposent aussi d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Une collectivité rurale fait partie du nombre pour tenir compte des défis particuliers auxquels sont confrontés les Canadiens vivant en milieu rural.

Grâce au projet Combattons ensemble la pauvreté, le gouvernement du Canada a la chance d'entendre directement ce qu'ont à dire les personnes vivant dans la pauvreté et d'apprendre des organisations qui mettent en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté. Les conclusions du projet seront d'une importance capitale, car elles serviront à l'élaboration de la stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Le rapport final du projet, dans lequel sera énoncé ce qui a été entendu dans les six collectivités, y compris à Saint John, sera publié dans les prochains mois.

Afin de mieux orienter l'élaboration de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Canada a lancé, le 13 février 2017 un processus de consultation en ligne et en personne afin de mobiliser les Canadiens à l'égard des principales questions liées à la pauvreté. Le gouvernement du Canada a :

- lancé des consultations nationales en ligne;
- tenu une série de tables rondes avec les entreprises, les organisations communautaires, les universitaires et des Canadiens qui ont connu la pauvreté;
- lancé un appel de candidatures afin de sélectionner les membres d'un comité consultatif sur la pauvreté qui discutera des idées issues des consultations publiques et qui fournira une expertise et un avis indépendant au ministre;
- lancé un concours (terminant le 14 août 2017) pour les jeunes de 12 à 24 ans d'un bout à l'autre du pays à répondre à une question : « Comment pouvons-nous réduire la pauvreté au Canada? ».